

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	3
Absents :	2
Ayant pris part au vote :	21

Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excuses :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230308	SUBVENTION AUX FRANCAS POUR 2023
---------------------------------------	---

Madame Francine TEISSIER, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2023 à l'association les Francas de Rodez. Cette association gère l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « la Petite Récréée d'Olemps » les mercredis toute la journée et durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Le montant demandé par les Francas est de 26 000,00€ pour l'année 2023. Avec la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale, en remplacement du CEJ, les FRANCAS vont percevoir directement de la CAF, un bonus CTG estimé à ce jour à 2 500€. Il est donc proposé de réduire la subvention demandée de 2 500€ et de la porter à 23 500€.
Le versement fera l'objet de 3 précomptes (avril, juin et novembre).

À cette somme s'ajoute une participation de 5 € par journée complète ou 2,50 € pour la demi-journée, par enfant domicilié à Olemps qui devra venir en déduction des sommes facturées aux familles.

Il est proposé d'inscrire au budget 2023 un montant de 8 500€ au titre de la participation aux familles.

La subvention totale dépassant 23.000,00 €, la signature d'une convention d'objectifs est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE :

- 1- **De valider le versement d'une subvention de 23 500,00€ pour l'année 2023 au profit des Francas de Rodez ;**

- 2- De valider le versement d'une participation de 5€ par journée complète ou 2,50€ par demi-journée par enfant domicilié à Olemps ;
- 3- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2023 avec l'association les Francas de Rodez ;

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Huguette THERON CANUT

